



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

La priorité 2020 : accompagner le réseau pour faire face à la crise

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire majeure due à la pandémie de Covid-19, avec notamment deux périodes de confinement en France et des contraintes fortes pesant sur l'activité des Missions Locales.

Fidèles à leurs missions, notre Union et nos associations régionales ont accompagné le réseau en s'organisant en cellule de crise dans le cadre d'une stratégie pilotée par les instances et un plan d'action mis en œuvre par l'équipe technique le 13 mars.

Dès le 17 mars, nous avons souhaité porter un message très clair en donnant comme priorité de stabiliser les modalités d'organisation du travail des Missions Locales pour protéger les salariés et mettre à l'abri les jeunes. Pour ces derniers, il s'est agi ensuite de se hisser à la hauteur du défi en innovant pour lutter contre leur isolement et continuer de les accompagner en leur proposant des contenus adaptés à leurs parcours d'insertion.

Nous tenons à saluer ici l'engagement sans faille de l'ensemble des parties prenantes du réseau des Missions Locales qui ont su rester pleinement mobilisées auprès des jeunes, des entreprises et de nos partenaires.

Très vite, au cœur du premier confinement, nous avons voulu assumer notre rôle d'acteurs de l'intérêt général en menant des enquêtes régulières auprès de notre réseau et des jeunes que nous accompagnons, afin de formaliser une plateforme de propositions pour nourrir le futur plan jeunes, devenu depuis le plan « 1 jeune, 1 solution ».

À l'aube de leur 40^e anniversaire, les Missions Locales sont toujours fidèles à leur mission originelle : donner corps, au nom de la société, au droit à l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie des jeunes. Nous devons en être fiers.



JEAN-PATRICK GILLE,
président de l'UNML
jusqu'au 21 décembre 2020



STÉPHANE VALLI,
président de l'UNML
depuis le 21 décembre 2020

Photographies : DR ; page 9 : Guillaume Brière-Soude - couv : DR
Conception réalisation : Maya Carrasco Impression : Centr'Imprim

LES ACTIONS MENÉES, LES OUTILS CRÉÉS

- Une hot-line ouverte dès le début du premier confinement : cellule-covid19@unml.info
- Un espace dédié dans l'espace documentaire du site de l'UNML, avec des ressources mises à jour régulièrement : la FAQ juridique, le kit PMSMP, le kit de recommandations pour le Service Civique, le protocole sanitaire relatif à l'accueil collectif de jeunes en Missions Locales, les informations gouvernementales, les supports de communication mis à disposition, les différentes attestations de déplacement...
- Un groupe de travail réunissant des représentants de l'UNML et des organisations syndicales des salariés réuni régulièrement (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation).
- Le comité technique des ARML réuni deux fois par semaine pendant les périodes de confinement, soit 30 réunions pendant ces périodes.
- Le groupe de travail sur l'adaptation de la Garantie Jeunes (5 réunions) et l'élaboration d'un guide.
- Les groupes de travail issus de la commission associative nationale Communication du réseau des Missions Locales réunis en mode gestion de crise, autant que de besoin.

Des outils de communication MIS EN PLACE RAPIDEMENT

- Des supports de communication à destination des jeunes, des entreprises, des salariés, des animations sur les réseaux sociaux à destination des jeunes.



- Un site web lancé pendant la première période de confinement. Initié par l'ARML Grand Est, ce site a été nourri par un comité éditorial issu de la commission nationale Communication. Objectif : garder et animer le lien avec les jeunes en mettant à disposition des outils qu'ils peuvent utiliser, que ce soit dans le cadre de leur accompagnement ou de leurs autres activités.

Après le premier confinement, anticiper et organiser le retour de l'accueil physique dans les Missions Locales

Afin d'accompagner les structures dans la reprise progressive de leurs activités en présentiel, l'UNML a recommandé des actions à mener de façon prioritaire (étapes 1 à 4 du « Pas à pas ») tout en apportant des informations concrètes – la priorité étant encore et toujours la sécurité des salariés, des jeunes et des partenaires intervenant en Missions Locales.



Les Missions Locales sont restées ouvertes

PENDANT LE DEUXIÈME CONFINEMENT (NOVEMBRE 2020)



Les Missions Locales, qui assurent une mission de service public, sont restées ouvertes pendant la deuxième période de confinement afin de garantir la continuité de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi. Les Missions Locales ont adapté leurs modalités d'accueil des jeunes dans leurs locaux pour garantir l'accueil avec et sans rendez-vous. Cet accueil s'est toujours fait dans le strict respect du protocole sanitaire défini par les pouvoirs publics, avec comme priorité d'assurer la protection des jeunes et des salariés des Missions Locales. Toujours dans ce même souci de limiter la circulation du virus, les jeunes et les partenaires des Missions Locales ont été invités à privilégier les modalités de contact en ligne, par courriel ou par téléphone.

Des liens constants avec le ministère du Travail

Dès le début de la crise et tout au long de celle-ci, l'UNML a été en lien avec la DGEFP pour définir rapidement les mesures les plus adaptées à l'organisation de l'accompagnement, en particulier pour les jeunes en Garantie Jeunes.



350
QUESTIONS
REÇUES ET
TRAITÉES
EN 2020



12
AFIN D'ACCOMPAGNER LE RÉSEAU
DES MISSIONS LOCALES DURANT
LA CRISE, LE BUREAU DE L'UNML
S'EST RÉUNI À 12 REPRISSES.



32
RÉUNIONS OU
COMITÉS DE
SUIVI AVEC
LA DGEFP



Renforcer l'organisation du réseau des Missions Locales : un chantier prioritaire

L'année 2020 a été marquée par de profonds bouleversements et a marqué également un véritable tournant pour le réseau des Missions Locales. Alors que l'UNML était reconnue comme tête de réseau unique et représentative des Missions Locales (septembre 2019), la crise de la Covid-19 puis la mise en place du plan « 1 jeune, 1 solution » ont considérablement amplifié les besoins et les attentes – tant en interne que de la part des partenaires financeurs, institutionnels, associatifs et économiques – pour un réseau fort et organisé. Le conseil d'administration de l'UNML, réuni le 7 juillet 2020, a donc décidé d'ouvrir un chantier pour adapter et améliorer l'organisation collective du réseau.

Une commission de préfiguration, composée de présidents et directeurs de Missions Locales et d'ARML, a été mise en place pour élaborer des propositions sur l'évolution du modèle national d'organisation. La commission de préfiguration a défini les objectifs auxquels doit répondre cette nouvelle organisation :

- développer la capacité à représenter toutes les Missions Locales dans leur grande diversité (tailles, territoires d'intervention...);
- renforcer la capacité du réseau à négocier et être force de proposition auprès de ses différents interlocuteurs publics pour peser sur les décisions en matière de politique publique jeunesse ;

- animer le réseau et accompagner la professionnalisation des Missions Locales en s'appuyant sur le Cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales.

Quatre grands axes ont été identifiés pour la mise en œuvre de ce chantier : redéfinir le projet associatif de l'UNML, élaborer son projet stratégique à moyen terme et réinterroger le cadre juridique et le modèle économique du réseau (UNML et ARML). Ce chantier a été défini comme prioritaire pour l'année 2021, avec la motion votée lors de l'assemblée générale de l'UNML réunie le 8 décembre 2020.

Vers l'outil d'auto-évaluation de l'offre de service Ariane

(CADRE COMMUN DE RÉFÉRENCE DE L'OFFRE DE SERVICE DES MISSIONS LOCALES)

En 2020 a été développé un partenariat avec l'ANCREAI de Nouvelle-Aquitaine pour la création de l'outil d'auto-évaluation en ligne appelé Ariane. La dénomination Ariane a été choisie suite à un appel à contribution auprès du réseau des Missions Locales.

Le Cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales a été adopté lors de l'assemblée générale de l'UNML en septembre 2018. Il présente l'offre de service commune à chaque Mission Locale et s'attache à décliner les principes d'organisation des structures. Il prend la forme d'un référentiel décrivant la gouvernance associative, le projet partenarial et l'offre de service des Missions Locales développée auprès des jeunes et des entreprises.



Une collaboration renforcée entre les acteurs du Service public de l'emploi



Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », l'UNML, Pôle emploi, les Cap emploi et l'APEC ont convenu de renforcer leur collaboration en se fixant comme objectif de ne laisser aucun jeune sans solution.

UNE COLLABORATION ARTICULÉE AUTOUR DE TROIS ENJEUX :

- fluidifier et sécuriser les parcours en garantissant à tout jeune le droit à l'accompagnement et l'accès aux offres de services des Missions Locales, de Pôle emploi et des Cap emploi, dans une logique de simplification ;
- mettre en place des actions coordonnées en faveur de l'accès à la formation et de l'engagement ;
- favoriser le retour à l'emploi des jeunes en menant des actions concertées vers les entreprises et en valorisant auprès d'elles les mesures gouvernementales.





Prévenir les ruptures dans les parcours des jeunes en renforçant les partenariats : l'obligation de formation jusqu'à 18 ans

Mesure phare de la stratégie de lutte contre la pauvreté instaurée par la loi pour une École de la confiance mise en œuvre en septembre 2020, l'obligation de formation jusqu'à 18 ans se révélait d'autant plus pertinente dans le contexte de crise sanitaire pour trouver au plus vite des solutions pour tous les jeunes mineurs.

Confortées dans leurs rôles de mise en réseau et d'assembleurs de solutions au service des jeunes, les Missions Locales sont directement chargées d'assurer le respect de cette obligation de formation. De nombreux représentants du réseau ont participé aux ateliers régionaux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et au Lab national mis en place par la DILPEJ avec les pilotes de la mesure (DGEFP et DGESCO). L'UNML a également animé un groupe de travail avec des représentants du réseau (ARML, Missions Locales) pour construire le programme « Avenir en main 16-18 » qui propose un cadre d'action en trois étapes de l'intervention des Missions Locales avec leurs partenaires sur les territoires, accompagné d'une boîte à outils.



Schéma de mise en œuvre du programme « Avenir en main 16-18 » porté par les Missions Locales dans le cadre de l'obligation de formation



Repérage des jeunes

.....

- Partenaires* / Solutions :**
- Prévention spécialisée
 - Education nationale
 - Centres sociaux, CFA, etc.
 - Associations,...

- Repérage sur liste (Missions Locales / Education nationale)
- Repérage en allant vers les jeunes : actions « aller vers » mises en œuvre par des Missions Locales et/ou en lien avec les partenaires, PIC repérage, etc.
- Repérage en lien avec les partenaires, interventions établissements scolaires, CFA, etc.



Actions de remobilisation / raccrochage

.....

- Partenaires* / Solutions :**
- AFPA
 - Chantiers éducatifs, d'insertion
 - Associations...

- L'accueil des jeunes mineurs au sein des Missions Locales peut également être différencié afin de le rendre plus attractif et adapté.
- La remobilisation et le raccrochage des jeunes mineurs concernés par l'obligation de formation peuvent se constituer sous forme d'un SAS construit ainsi que par des actions/modules de remobilisation mises en place par les Missions Locales en lien avec les partenaires (Ateliers socio éducatifs, sportifs, ludiques, etc.).



Accompagnement / Solutions des jeunes

.....

- Partenaires* / Solutions :**
- Education nationale
 - AFPA
 - Pôle emploi
 - E2C
 - Associations
 - Organismes de formation
 - Epide...

- Accompagnement des jeunes dans le cadre du PACEA, Garantie Jeunes, Service Civique, etc.
- Le cadre légal que constitue l'accompagnement en PACEA peut également être enrichi par la mise en œuvre de modules d'accompagnement spécifiques pour les jeunes mineurs relevant de l'obligation de formation développés par les Missions Locales en lien avec les partenaires.

L'ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Une part conséquente des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance doit faire face à des ruptures importantes lors du passage à la majorité, et un manque d'accompagnement accroît les difficultés et les freins à une insertion sociale et professionnelle durable. Faciliter et améliorer la coordination des actrices et acteurs concernés était au centre des enjeux et des préoccupations de l'accord-cadre signé en novembre 2020 par Brigitte Klinkert, ministre déléguée à l'Insertion, l'UNHAJ, la CNAPE et l'UNML.

Objectifs : apporter aux jeunes concernés l'accompagnement et le soutien nécessaires dans leur parcours et sécuriser leur sortie de la protection de l'enfance.

En s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes, l'accord insiste avant tout sur la nécessité de renforcer les partenariats entre l'ensemble des acteurs intervenants auprès de ces jeunes afin de pouvoir leur proposer un appui renforcé et coordonné. Tout d'abord, des conseillers des Missions Locales doivent pouvoir participer à leurs entretiens de préparation à la majorité. De concert, les acteurs sont invités au niveau local à sécuriser les parcours de ces jeunes, dans toutes leurs dimensions, du logement jusqu'à la santé. Il s'agit également de préparer les transitions et les co-accompagnements pour leur faciliter l'accès à leurs droits.

Cet accord a été préparé en liaison avec l'Assemblée des départements de France.



Le réseau des Missions Locales et l'UNML, sources de propositions pour atténuer les effets de la crise sur le parcours des jeunes

Rapidement après avoir organisé la mise à l'abri des jeunes et des professionnels dans le cadre du premier confinement décidé en mars 2020, les instances de l'UNML ont souhaité mobiliser le réseau afin d'analyser les impacts de la crise sanitaire sur les parcours des jeunes et de formuler des propositions pour en atténuer les effets dans le cadre du plan de relance décidé par le gouvernement.

Pour ce faire, les instances se sont tout d'abord appuyées sur les remontées régulières des Missions Locales et les échanges nourris dans les cadres collectifs d'animation mis en œuvre par les associations régionales et l'Union nationale des Missions Locales. Afin de compléter la démarche, de donner la parole aux jeunes accompagnés et de faire appel à l'expertise des Missions Locales, les instances ont pris deux initiatives complémentaires :

- une enquête Flash auprès des jeunes pour recueillir leurs ressentis sur la période et leurs attentes ;
- un appel à contributions auprès des Missions Locales pour faire remonter leurs propositions et initiatives afin de mieux répondre aux besoins des jeunes.

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE FLASH AUPRÈS DES JEUNES

Suite à la crise sanitaire, le réseau des Missions Locales a souhaité collecter la parole des jeunes pour contribuer à la consultation organisée par le gouvernement dans le cadre de l'élaboration d'un plan jeunesse. Les 436 Missions Locales ont donc invité les jeunes qu'elles accompagnent à répondre à ce questionnaire, anonyme et basé sur le volontariat.

Près de 25 000 jeunes de métropole et des territoires d'outre-mer ont répondu à cette enquête en ligne, élaborée avec l'appui de France Stratégie et du Céreq, entre le 15 et le 22 juin 2020.

Concernant les attentes, trouver un emploi était relevé comme une priorité pour 76,9 % des jeunes répondants, avant celles de clarifier leur projet professionnel (66,8 %), de reprendre une formation (43,7 %), d'accéder à un contrat en alternance (30,4 %) ou de changer d'orientation (21,9 %). 61 % des jeunes déclaraient également souhaiter être accompagnés, principalement sur les sujets suivants (par ordre de

priorités) : leur projet professionnel ; un soutien financier ; les démarches administratives ; le logement ; mais aussi la santé.

L'APPEL À CONTRIBUTIONS AUPRÈS DES MISSIONS LOCALES

96 propositions de mesures et d'initiatives ont été formalisées dans ce cadre. Celles-ci portaient principalement sur la nécessité d'élargir les critères d'accès à la Garantie Jeunes, l'augmentation du plafond des allocations ponctuelles versées dans le cadre du PACEA. En plus de cela, les propositions pointaient la nécessité d'accentuer le travail mené sur les enjeux de lutte contre la fracture numérique, de santé, de création de liens sociaux, de mobilité, de création d'activités et de logement.

Après examen de l'ensemble des contributions, les instances de l'Union nationale des Missions Locales ont ainsi pu formuler une plateforme de propositions à destination des décideurs publics pour nourrir leurs réflexions sur le plan jeunes.





DU PLAN JEUNES AU PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION » DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE

Après des premières annonces de mesure de soutien à l'embauche des jeunes et à l'apprentissage, le gouvernement dévoile fin juillet 2020 son plan jeunes rebaptisé plan « 1 jeune, 1 solution ». Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc., afin de répondre à toutes les situations. Objectif affiché : ne laisser personne sur le bord de la route.

Dans ce cadre, le réseau a obtenu une augmentation conséquente du budget des allocations ponctuelles versées dans le cadre du PACEA de 40 millions d'euros et le doublement du plafond des allocations perçues par les jeunes sur une période de 12 mois.

Le réseau a également été entendu sur la question de l'élargissement des critères d'accès à la Garantie Jeunes, le gouvernement annonçant dans le cadre du plan un certain nombre d'évolutions allant dans ce sens.

De plus, afin de répondre à la demande croissante d'accompagnement des jeunes dans un contexte difficile pour



Le Réseau
des Missions
Locales

Les Missions Locales au cœur du plan #1jeune1solution



FRANCE
RELANCE

Accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle.

Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant
(pour les contrats signés entre juillet 2020 et le 31 décembre 2021)

5 000€ - de 18 ans	8 000€ + de 18 ans
------------------------------	------------------------------

Jusqu'à 4 000€ de compensation de charges
Aide attribuée pour tout jeune de -26 ans recruté entre le 1er août 2020 et le 31 mai 2021 (contrats de plus de 3 mois)

Contrats aidés supplémentaires

Contrat Initiative Emploi (CIE)
Facilite l'accès durable à l'emploi des jeunes -26 ans grâce à une aide financière pour l'employeur du secteur marchand : grandes entreprises, PME, TPE

Parcours Emploi Compétences (PEC)
Tryptique emploi-formation-accompagnement dans le secteur non marchand : associations, branches professionnelles, acteurs institutionnels

Emplois Francs +
Aides dédiées pour le recrutement, entre le 15/10/2020 et le 31/05/2021, d'un jeune de - de 26 ans résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV)

Orienter et former les jeunes.

Mobilisation de tous les dispositifs adaptés aux jeunes
Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales

Garantie Jeunes
9 à 18 mois d'accompagnement collectif et individualisé, assortis d'une allocation

Missions de Service Civique
Missions d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, dans des associations ou des collectivités, en France ou à l'étranger, avec indemnisation mensuelle prise en charge par l'Etat

Accompagnement adapté aux jeunes de 16 à 18 ans
Des phases de remobilisation et de formation, dont la Promo 16-18

Nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes
proposées aux jeunes sans qualification

Maj 16/04/2021

leur emploi, il a été décidé d'augmenter le nombre de jeunes à accompagner dans le cadre du PACEA, passant ainsi de 340 000 à 420 000 en 2021. Après avoir dans un premier temps annoncé une montée en charge de la Garantie Jeunes à hauteur de 150 000 parcours, le Premier ministre annoncera finalement un doublement du nombre de places pour le porter à 200 000 en 2021.

Enfin, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a souhaité accompagner le plan déployé par une plateforme numérique www.1jeune1solution.gouv.fr.

Au-delà de valoriser les différentes solutions proposées aux jeunes, le site comporte notamment un outil de mise en relation des jeunes avec la Mission Locale de leur territoire.

Le réseau des Missions Locales mobilisé dans les débats parlementaires sur le projet de loi de finances 2021

Afin de disposer des moyens de ses ambitions et de continuer à porter ses propositions, le réseau des Missions Locales s'est mobilisé auprès des parlementaires, à l'Assemblée comme au Sénat, sous forme d'auditions, de rendez-vous et de contributions.

La plateforme de propositions élaborées collectivement a été envoyée à l'ensemble des parlementaires. Le réseau a ainsi participé à une vingtaine d'auditions au Sénat et à l'Assemblée.

En plus des nombreux contacts privilégiés des Missions Locales au Sénat et à l'Assemblée, le réseau s'est particulièrement appuyé sur Agnès Canayer, sénatrice, et Christine Cloarec, députée.

Les débats parlementaires ont été un moment de reconnaissance et de valorisation de l'engagement

et de l'utilité des Missions Locales auprès des jeunes. Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale sur une partie des crédits dévolus aux Missions Locales, a ainsi ouvert sa prise de parole en saluant le travail de la Mission Locale dans sa circonscription et en invitant les députés à s'engager dans les programmes de parrainage des jeunes mis en place au sein du réseau.

En insistant sur la nécessité de rester ambitieux sur la qualité des accompagnements proposés, le réseau des Missions Locales a bénéficié d'une augmentation de ses crédits à hauteur de 180 millions d'euros (dont 40 en 2022) pour accompagner la montée en charge de son activité.

Lancement de trois nouvelles commissions associatives nationales

LA COMMISSION ÉCONOMIE ET TERRITOIRES

Lancé en novembre 2020, le groupe de travail « Relations avec le monde économique » réunit les chargés régionaux de relations entreprises - emploi / alternance du réseau des Missions Locales. Le premier objectif du groupe de travail a été de constituer un questionnaire de consultation à l'attention des Missions Locales afin de dresser un état des lieux des pratiques mises en place auprès des partenaires du monde économique.

La mise en perspective de ce travail d'enquête a servi de base pour animer cette commission afin d'élaborer collectivement une stratégie d'ici la fin de l'année 2021.

L'UNML a bénéficié d'un mécénat de compétences de la Fondation Orange en la présence de Cyril Atchrimi, qui a apporté son appui à la structuration de l'enquête et à l'analyse de ses résultats.

LA COMMISSION PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

La commission associative nationale Pratiques d'accompagnement des jeunes lancée en juillet a pour objectif 2020-2021 de « qualifier ce qui fait la singularité de l'accompagnement en Mission Locale » au travers d'un travail collaboratif avec les membres de la commission et de la mobilisation

de chercheurs. Première production attendue en 2021 : le guide repère de l'accompagnement en Mission Locale à destination des professionnels des Missions Locales.

LA COMMISSION ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION NUMÉRIQUE DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

La commission est un espace d'animation, créé pour alimenter la stratégie numérique du réseau, dont l'objectif premier est de mettre en cohérence les actions du réseau des Missions Locales pour réussir l'enrichissement numérique de son offre d'accompagnement. Cette question, qui préexistait à la crise sanitaire, est revenue avec plus d'acuité en 2020. Les premières actions mises en place visaient à une meilleure interconnaissance de solutions numériques déjà existantes dans le réseau, avec l'organisation des Carrefours des initiatives numériques. Suivra ensuite l'étape de valorisation et de mise en visibilité de solutions reconnues comme pertinentes et efficaces.



L'UNML renforce son rôle de référent handicap

Depuis 2020, l'UNML a renforcé son rôle de référent handicap et a désormais une place auprès des partenaires et dans les instances nationales dédiées (réforme des entreprises adaptées, plan autisme, monparcourshandicap.gouv.fr...). Les Missions Locales accompagnent des jeunes en situation de handicap de 16 à 25 ans, qu'ils aient ou non la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

ADAPTATION DE LA GARANTIE JEUNES

La crise sanitaire a conduit à accélérer la transition vers l'assouplissement de l'accès et l'accompagnement en Garantie Jeunes. La Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle a diffusé une note de cadrage en ce sens fin mai 2020.

Pour accompagner le réseau dans cette transition, l'UNML a lancé dès juin 2020 un appel à volontaires auprès des directions de Missions Locales et associations régionales pour constituer un groupe de travail national. Il a permis d'établir un guide à l'attention des directions pour faciliter leurs choix de réorganisation de la Garantie Jeunes pour s'adapter à l'évolution du contexte et des attentes des jeunes. Il a porté une attention particulière à ce que ces choix correspondent à l'exigence de qualité et de respect du cahier des charges de l'accompagnement Garantie Jeunes.



ET AUSSI, DES RENCONTRES ET DES ESPACES DE PILOTAGE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Lancement du plan « 1 jeune, 1 solution »	30
Obligation de formation et Promo 16-18	52
Service Civique	25
I-Milo et les systèmes d'information en lien avec I-Milo	21
Relations avec le monde économique	26
Handicap	27
Mobilité (Per'Mission ; simulateurs numériques de conduite)	9
Compte personnel de formation (avec la Caisse des dépôts)	9

LES JOURNÉES PROFESSIONNELLES DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE MISSIONS LOCALES

Les Journées professionnelles des directrices et directeurs de Missions Locales, « Accompagner les transitions : le défi des Missions Locales », se sont déroulées les 7 et 8 octobre 2020 à Rouen. Rassemblant près de 170 participants, les journées ont été rythmées par des temps de conférence plénière et des ateliers.



Des ateliers d'échange, de travail et de réflexion se sont déroulés sur différentes thématiques.



Les Journées professionnelles se sont conclues avec la cérémonie de remise de la médaille de la Légion d'honneur à **Annie Jeanne**, directrice de la Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise, par **Valérie Fourneyron**.

I-MILO ET PLATEFORMES INTERFACÉES

La déclinaison de l'accord-cadre avec la DGEFP s'est poursuivie en 2020 par la mise en place d'une collaboration avec Bureau Métier, la production de tableaux de bord d'activité des Missions Locales et la coproduction des chartes d'enregistrement des données. Par ailleurs, plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour appréhender les évolutions réglementaires et fonctionnelles et contribuer à la construction des indicateurs d'activité. L'UNML a assuré la représentation du réseau aux différentes instances stratégiques et techniques des plateformes interfacées et aux échanges organisés par la Mission de l'ingénierie et des systèmes d'information (MISI - DGEFP). Enfin, l'UNML s'est mobilisée sur la production d'un avis concernant le projet de décret I-Milo.

PARTICIPATION DES JEUNES

Création du pôle médias jeunes en Mission Locale

Le pôle médias jeunes, lancé à l'automne 2020 et animé par l'UNML, rassemble des Missions Locales faisant partie des collectifs d'organisation de Vox Milo et de RadioActif, deux médias issus de la recherche-action collective menée par l'Institut Bertrand Schwartz. Le pôle médias jeunes se donne comme objectif d'accompagner des Missions Locales qui souhaitent créer leurs médias jeunes en leur sein : radio, tv, journaux imprimés...

Les médias jeunes en Mission Locale sont un outil complémentaire de la palette des outils d'accompagnement des jeunes. Les Missions Locales qui les expérimentent savent combien ces actions, innovantes, sont motrices dans le parcours des jeunes.



Cérémonie de la remise des prix du Vox Milo Festival 2020.

Le Service Civique dans les Missions Locales en 2020



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

L'année 2020 a vu, malgré la crise sanitaire, un

maintien de la dynamique de développement avec 87 Missions Locales « plateformes » et de nouvelles Missions Locales engagées dans l'agrément. Malgré un nombre de contrats signés sensiblement en baisse, le réseau reste en 2020 le premier réseau en termes d'orientation et d'accompagnement des jeunes vers le Service Civique, avec près de 19 000 jeunes orientés.

L'agrément national a été renouvelé en juillet 2020, avec notamment la création de nouvelles missions, comme celle de la lutte contre le décrochage scolaire, liée à l'obligation de formation, ou encore celle relative à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En raison du contexte sanitaire, les jeunes volontaires en Service Civique, comme l'ensemble des jeunes et de la population, ont subi les restrictions de déplacement et de contacts humains dues aux deux confinements nationaux, avec des conséquences importantes en termes de précarisation et d'isolement.

Le réseau des Missions Locales, conseillé et accompagné par l'Union nationale, a su faire preuve de réactivité pour garantir la sécurité des jeunes volontaires dans le cadre de leurs missions ainsi que l'accompagnement dont ils bénéficient.

UNE CAMPAGNE D'AGRÉMENT SUPPLÉMENTAIRE LANCÉE DANS LE CADRE DU PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION »

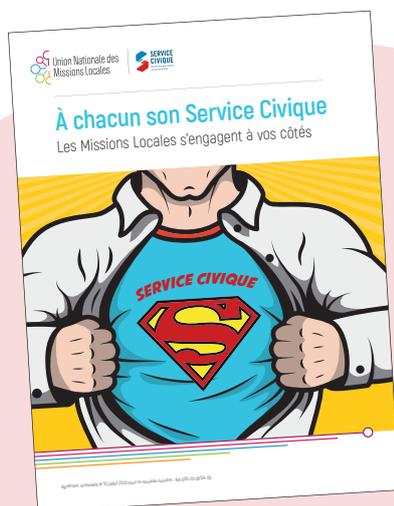
Le plan « 1 jeune, 1 solution » et l'annonce de 100 000 missions supplémentaires à partir de septembre 2020 jusqu'à fin 2021 constituent une opportunité pour le réseau des Missions Locales de proposer un nombre croissant de contrats aux jeunes dans le cadre de l'agrément national. L'enquête menée par l'UNML auprès des Missions Locales a permis de faire un état des lieux de la situation dans

le contexte de crise sanitaire et d'appréhender le nombre de postes de jeunes volontaires supplémentaires. La crise sanitaire a eu un impact non négligeable sur le nombre de contrats rompus ainsi que sur la validation de contrats qui n'ont pas pu être signés.

Toutefois, la communication sur le plan « 1 jeune, 1 solution » et les résultats de l'enquête Flash ont créé une nouvelle vague de mobilisation des Missions Locales qui n'étaient pas encore engagées dans le portage de missions de Service Civique.

ZOOM SUR TROIS NOUVELLES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE

- La mission « **Lutte contre le décrochage scolaire** » répond aux nouveaux besoins émergents d'opportunités pour les jeunes dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation.
- Initialement centrée sur des activités sportives, la mission « **Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap** » a été élargie aux pratiques culturelles, sociales et environnementales.
- Enfin, dans le contexte sanitaire actuel, le réseau a été invité à recommander aux partenaires la mission « **Soutenir les populations victimes de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires** », en la combinant avec d'autres missions de l'agrément.



ENRICHISSEMENT DU GUIDE DU SERVICE CIVIQUE DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément national en juillet 2020, le guide a été enrichi de témoignages de référents Service Civique en Mission Locale, qui viennent illustrer les descriptifs des missions.

[AVENANT 65] S'approprier la révision de la classification de façon pertinente, dans un esprit de mutualisation et de construction

Le plan d'actions mis en place par l'UNML pour accompagner le réseau des Missions Locales dans l'appropriation de la révision de la classification (avenant 65) a débuté en février 2020, avec l'installation du groupe de travail dédié, composé de Missions Locales et d'ARML volontaires. Objectifs du groupe de travail animé par les juristes de l'UNML : identifier et hiérarchiser les interrogations concernant l'avenant 65 et compléter progressivement le kit d'appui à la mise en œuvre de la classification. Rencontre avec l'un des participants au groupe de travail, Loïc Hug, directeur de la Mission Locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis.

QUELLES ÉTAIENT VOS MOTIVATIONS INITIALES POUR PARTICIPER À CE GROUPE ?

LOÏC HUG : Nos élus ont décidé de mettre en place la nouvelle classification dès le 1^{er} janvier 2020 au sein de la Mission Locale, après un travail fin 2019. Je souhaitais donc, en participant à ce groupe, confronter la réalité technique avec les textes, voir les points de questionnements et les réponses que l'on pouvait apporter collectivement.



DE GAUCHE À DROITE : Déa Foata, Mission Locale Sud Corse ; Désiré Bankolé, Mission Locale de Colombes ; Magali Courthieu, Mission Locale du Bassin d'Arcachon ; Loïc Hug, Mission Locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis ; Jean-Pierre Munich, Mission Locale Ouest Audois ; Sophie Beun, Mission Locale de Dunkerque - Entreprendre Ensemble (DRH) ; Julie Collomb, Marie-Charlotte Le Saulnier, Bryan Defer, Sandrine Aboubadra-Pauly (UNML) ; Christophe Cartigny (Mission Locale Nord Mosellan) ; Frédéric Rémond (Mission Locale de l'arrondissement de Dijon) ; Pascale Richard (Mission Locale Angevine) ; Jean-Marc Detour (Mission Locale du Roannais) ; Estelle Martinez (Amilaura) ; Valérie Morel (Mission Locale Haut Vaucluse) ; Andrée Dumay (Mission Locale du Val d'Orge). Était également présente : Fabienne Canut, Mission Locale de Lorient ; était excusé : Éric Agudé, ARML Occitanie.

QU'ATTENDIEZ-VOUS DU TRAVAIL DE CE GROUPE ?

Tout d'abord, il est intéressant de voir comment ce nouveau texte se concrétise dans sa mise en application. Et d'analyser les questions soulevées pendant cette phase. Il s'est aussi agi de comprendre la marge de manœuvre existante pour faire évoluer et faire vivre la démarche. En tant que directeur salarié, je me questionne sur certaines dispositions de l'avenant – tout en étant d'accord pour apporter ma pierre à l'édifice de la réflexion collective.

POURRIEZ-VOUS FAIRE UN PETIT RETOUR RAPIDE SUR CETTE PREMIÈRE RÉUNION ?

La composition du groupe est extrêmement intéressante, parce qu'il y a autour de la table des structures de territoires, de tailles et d'histoires très différentes. Et il n'y a pas eu de

sujets tabous : l'avenant 65 va avoir des impacts financiers, nous l'avons abordé, et donc il y a un enjeu de sécurisation de notre financement. Faire le lien de façon permanente entre le niveau national et le niveau local est nécessaire, c'est à la fois une difficulté et une richesse.

UN APPUI AUX ADHÉRENTS ORGANISÉ AUTOUR DE 3 AXES

Pour accompagner et construire les outils d'application de la nouvelle classification, le plan d'action mis en œuvre s'organise avec les Missions Locales sous 3 formes :

- la mise en place d'un groupe de travail national dédié, composé de Missions Locales et d'ARML volontaires pour expérimenter la classification dès 2020 ;
- un kit d'information et d'outils évolutif ;
- l'organisation de réunions de travail et de sensibilisation régionales.

[AVENANT 67] « Nous avons comme ambition de créer un régime de branche avec une mutualisation forte »

La branche professionnelle des Missions Locales a recommandé Harmonie Mutuelle par la signature de l'avenant 67 à la convention collective en septembre 2020.

Oscar Rebelo, directeur CCN Secteur Interprofessionnel, et Florence Chevalier, responsable développement CCN et accords de branche, au sein du groupe VYV (union de Harmonie Mutuelle et d'autres acteurs mutualistes de santé et de protection sociale), détaillent les avantages de choisir la mutuelle recommandée et les modifications apportées par l'avenant 67 sur la complémentaire santé.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LES STRUCTURES DE CHOISIR L'ORGANISME RECOMMANDÉ PAR LA BRANCHE ?

Les avantages sont nombreux et permettent, notamment grâce au pilotage mené en étroite collaboration avec vos

partenaires sociaux, de sécuriser vos dispositifs. En effet, vos contrats évoluent automatiquement au rythme des mesures conventionnelles ou évolutions réglementaires. Vos contrats sont donc toujours en conformité avec vos obligations.

Vous bénéficiez également d'un tarif calculé au plus juste grâce à une mutualisation du risque sur l'ensemble de votre branche et d'un accompagnement sur le volet de l'action sociale et de la prévention.

QUELLES SONT LES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR L'AVENANT 67 SUR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

L'avenant 67 a amélioré les prestations du régime sur les postes suivants : dentaire (soins, orthodontie, implants...), optique (chirurgie de la myopie) et médecine complémentaire avec notamment la prise en charge de séances avec des psychologues.

Il a également proposé une mise à jour du taux de cotisations afin de pérenniser le régime dans le temps avec un maintien jusqu'au 31 décembre 2022.

L'avenant 67 pérennise le fonds dédié au haut degré de solidarité mis en place en 2015 par les partenaires

sociaux de la branche. Ce fonds dédié a vocation notamment à financer des actions de prévention santé, des actions d'accompagnement social, des exonérations de cotisations de la part salariale. Ce fonds est piloté par la CPNPS qui déterminera courant 2021 les actions prioritaires adaptées aux besoins des salariés entrant dans la recommandation de la branche.

QU'ALLEZ-VOUS APPORTER À LA BRANCHE DES MISSIONS LOCALES PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE RECOMMANDATION ET QUELS SONT VOS OBJECTIFS POUR LES ANNÉES À VENIR ?

En décidant d'accompagner la branche des Missions Locales, le groupe VYV s'est engagé dans un partenariat durable et a une double ambition : apporter aux structures notre savoir-faire en matière de protection sociale des salariés et simplifier le quotidien des correspondants RH ; accompagner les salariés et leur famille et favoriser leur bien-être en mettant à leur disposition toute l'ingénierie du groupe.

Nous avons également comme ambition de créer un régime de branche avec une mutualisation forte.

LES COMMISSIONS PARITAIRES EN 2020



LE GROUPE VYV DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le groupe VYV est issu de l'union de plusieurs acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire. Au sein du groupe, VYV3 est le premier opérateur national non lucratif d'offre de soins et d'accompagnement et le principal acteur mutualiste dans ce domaine. Ses activités sont réparties dans 3 pôles métiers : soins (centres de santé, cliniques...), accompagnement (crèches, aides à domicile, établissements pour personnes âgées et handicapées), produits et services (ambulances, pharmacies, centres optiques et audioprothèses...).

De plus, en terme de suivi d'accords de branche, le groupe est depuis plus de soixante ans le premier opérateur de protection sociale complémentaire et le partenaire privilégié de l'économie sociale et solidaire (ACI, Familles rurales, FEHAP 65 et 66, FSJT...).

Le groupe VYV protège et accompagne plus de 700 000 salariés, soit près de 1 salarié sur 3 de l'ESS, et plus de 23 000 structures issues de ce secteur.

ACTIVITÉ SERVICE JURIDIQUE

CHIFFRES CLÉS 2020

Les juristes de l'UNML ont traité, au cours de l'année 2020, **1 226** dossiers juridiques, soit une moyenne de **102** par mois. Auxquels s'ajoutent **350** questions spécifiques reçues via le courriel cellule.covid19@unml.info mis en place pour accompagner le réseau durant la crise sanitaire. **SOIT UN TOTAL DE 1 576 dossiers juridiques.**

 Au global, près de **70%** des structures adhérentes en 2020 ont sollicité au moins une fois le service juridique au cours de l'année écoulée (soit 306 structures).

 Le service juridique est majoritairement sollicité par **les Missions Locales.**

 Le contact entre le service juridique et les structures s'effectue le plus souvent **par courriel** (près de 80 % des questions).

 Le temps de traitement est, en moyenne, de **27 minutes par dossier.**

 Le thème le plus demandé porte sur **l'application de la convention collective** (plus de 26 % des questions posées).



ENQUÊTE RÉMUNÉRATION SUR LES REVENUS PERÇUS EN 2019

Les grands chiffres


223
structures
répondantes


6 967
salariés

Plus de 80% des structures ont un effectif compris entre 10 et 49 personnes (81,17 %).

 **Près des deux tiers** de la population globale (58,43 %) est composée de conseillers (Niveau I et II).


80%
de femmes
20%
d'hommes


80% de
temps plein
20% de
temps partiel


87% de contrats CDI
13% de contrats CDD



93% des salariés employés à temps partiel sont des femmes.

Plus de 65% des salariés employés à temps partiel ont un temps de travail égal ou supérieur à **80%** (66,40 %).



 Âge moyen : **43 ans**

ÉVOLUTION DES ADHÉSIONS



L'équipe technique de l'UNML



RANG 1 : Bryan Defer - juriste en droit du travail, Vanessa Aublet Cothias - chargée de projet, Caroline Prévost - juriste en droit du travail et référente RGPD, Marie-Charlotte Le Saulnier - juriste en droit du travail et responsable du service juridique
RANG 2 : Philippe Brousse - délégué général adjoint, Valérie Gardé - chargée de mission, Naïma Haddag Mokadem - assistante administrative et financière, Claire Fabre - chargée de mission et coordinatrice équipe Métiers et partenariats, Dado Simpara - assistante de direction, Anne-Charlotte Couget - chargée de projet, Zouvaria Marecar - apprentie chargée de communication digitale
RANG 3 : Olivier Gaillet - chargé de mission, Sandrine Aboubadra-Paully - déléguée générale, Guy Berthier - chargé de mission, Ahmed El-Khadiri - responsable de projet, Édith Le Gourrier - responsable de la communication

L'assemblée générale 2020

Les adhérents de l'UNML se sont retrouvés en visioconférences pour une assemblée générale en deux temps : le 9 octobre pour le temps formel et le 8 décembre pour renouveler les instances pour 2020-2022 et définir les grandes orientations au travers du vote des différentes motions. Et à chaque fois, un beau succès de participation avec près de 250 participants pour ce format inédit et des votes en ligne.



Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'Insertion, est intervenue en ouverture de l'AG le 8 décembre en soulignant « le travail remarquable de consolidation du lien social » effectué par le réseau des Missions Locales, d'autant plus incontournable au regard du contexte économique et social actuel. Elle est ensuite revenue sur plusieurs points d'actualité et « compte sur le réseau des Missions Locales » pour faire vivre et déployer les actions et les politiques engagées, comme l'obligation de formation et le plan « 1 jeune, 1 solution ».

LES MOTIONS ADOPTÉES

MOTION N° 1 : RENFORCER LA STRUCTURATION DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

L'assemblée générale de l'UNML réunie le 8 décembre 2020 mandate son conseil d'administration pour mettre en œuvre le chantier « Structuration du réseau des Missions Locales », priorité pour l'année 2021. Ce chantier vise à réinterroger les ambitions communes des membres du réseau qui doivent se traduire dans le projet associatif de l'UNML. Sur ces bases, il s'agit également de construire un nouveau projet stratégique partagé entre toutes les parties prenantes du réseau, élus, directions et salariés, au niveau local, régional comme national. Le chantier doit également réinterroger le cadre juridique et le modèle économique de l'UNML et des ARML. L'enjeu est de repenser l'organisation en s'appuyant sur l'engagement et le pilotage par les élus locaux et les administrateurs mandatés, avec une meilleure prise en compte de la contribution des directions. Un accompagnement pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sera mis en œuvre dès 2021 et cofinancé par l'UNML et l'ANDML.

MOTION N° 2 : ORGANISER L'ÉVALUATION PAR LES JEUNES DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI LES CONCERNENT

L'assemblée générale des adhérents à l'UNML réunie le 8 décembre 2020 mandate le conseil d'administration de l'UNML pour mettre en place une démarche participative destinée à associer les jeunes à l'évaluation des politiques publiques qui les concernent. Il s'agit, à l'instar des démarches portées par l'Institut

Bertrand Schwartz, de recueillir le point de vue des jeunes accompagnés par les Missions Locales sur leur situation et leur place dans la société étant donné le contexte de crise sanitaire, économique et sociale ; leurs attentes et avis sur l'efficacité des mesures et dispositifs qui les concernent.

MOTION N° 3 : DÉPLOYER UNE CITOYENNETÉ ACTIVE DANS LA RELATION D'ACCOMPAGNEMENT

L'assemblée générale des adhérents à l'UNML réunie le 8 décembre 2020 affirme l'engagement des 436 Missions Locales et de leurs 14 associations régionales dans la défense des valeurs républicaines afin d'agir pour prévenir la rupture entre les jeunes et la société, réduire les risques d'isolement, de radicalisation, de communautarisation, pour les préparer plus efficacement à leur insertion sociale et professionnelle. L'assemblée générale déclare la nécessité de généraliser l'éducation à la citoyenneté au sein des Missions Locales pour la mettre au cœur du travail d'accompagnement et l'intégrer dans tout acte professionnel à l'égard des jeunes.

MOTION N° 4 : GARANTIR LE DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES

L'assemblée générale de l'Union nationale des Missions Locales réunie le 8 décembre 2020 réaffirme son engagement à garantir la bonne mise en œuvre du droit à l'accompagnement des jeunes, confiée au réseau des Missions Locales au travers du Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Il s'agit de revenir à l'esprit initial du PACEA comme un outil contractuel visant à rendre lisibles et à mettre en cohérence les différentes solutions mobilisées dans le parcours du jeune qui donnent

chair au droit à l'accompagnement. Le PACEA doit être la porte d'entrée de tout accompagnement pour qu'il puisse pleinement traduire l'ambition sociétale pour l'insertion des jeunes.

MOTION N° 5 : ASSURER L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DE L'UNML POUR ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LES MISSIONS LOCALES, LES PROJETS QU'ELLES PORTENT ET LES JEUNES QU'ELLES ACCOMPAGNENT

L'assemblée générale de l'UNML réunie le 8 décembre 2020 décide de pérenniser le montant de l'adhésion à 80 € par ETP (en plus du socle existant de 160 € par structure).



STÉPHANE VALLI, élu président de l'Union nationale des Missions Locales,

PREND LE RELAIS DE JEAN-PATRICK GILLE

À l'heure où le rôle primordial du réseau des Missions Locales se voit conforté dans la mise en œuvre du plan « 1 jeune, 1 solution » et plus largement dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le conseil d'administration de l'Union nationale des Missions Locales réuni le 21 décembre 2020 a élu son nouveau bureau et son nouveau président, Stéphane Valli, qui prend le relais de Jean-Patrick Gille. Stéphane Valli est maire de Bonneville et président de la Mission Locale Faucigny Mont Blanc (Auvergne Rhône-Alpes). Il est trésorier de l'UNML depuis 2017 et président de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation.

L'engagement sans faille de Jean-Patrick Gille, président depuis 2010, a été unanimement salué par les membres du conseil d'administration, avec, notamment, la reconnaissance du réseau par les pouvoirs publics et de l'UNML comme unique représentant et animateur du réseau des Missions Locales. Ce qu'illustrent notamment l'augmentation conséquente du budget des Missions Locales et la mise en œuvre de dispositifs majeurs d'accompagnement des jeunes – comme les emplois d'avenir ou la Garantie Jeunes. Jean-Patrick Gille reste engagé au sein du bureau de l'UNML comme vice-président.

LES MEMBRES DES INSTANCES

Les membres des instances sont élus pour une durée de deux ans.

LES MEMBRES DU BUREAU



DE GAUCHE À DROITE :

Stéphane Valli, président (Mission Locale Jeunes Faucigny Mont-Blanc)
Jean-Patrick Gille, vice-président (ARML Centre-Amicentre)
Claude Fournet, vice-président (ARDML Provence Alpes Côte d'Azur)
Agnès Canayer, vice-présidente (Mission Locale Le Havre Seine Estuaire Littoral)
Christine Cloarec-Le Nabour, vice-présidente (Mission Locale du Pays de Vitré)
Clotilde Valter, vice-présidente (Mission Locale de Lisieux)
Jean-Raymond Lépinay, vice-président (ARML Occitanie)
Barbara Schuman, secrétaire (Mission Locale de Grenoble)
Martin David-Brochen, secrétaire adjoint (ARML Hauts-de-France)
Philippe Maitreau, trésorier (Maison de l'emploi MEF Mulhouse Sud Alsace)
Astrid Baud-Roche, trésorière adjointe (Mission Locale du Chablais)

• **Arnaud Collignon** (Mission Locale de l'Arrondissement de Tulle)
 • **Jacques Crosnier** (ARML Ile-de-France) • **Marc Godefroy** (Mission Locale Métropole Sud)
 • **Mario Gonzalez** (Mission Locale de Paris) • **Didier Jeudon** (Mission Locale Sud Oise-MLEJ)
 • **Marc Kerrien** (ARML Bretagne) • **Stéphanie Kis** (Mission Locale Nord Mosellan)
 • **Annie Lombard** (Mission Locale du Chalonnais) • **Jacques Lowinsky** (ARML La Réunion)
 • **Pierre Martin** (Mission Locale Alès-Pays Cévennes) • **Florent Michelin** (associé aux travaux au titre de l'ANDML)
 • **Isabelle Perdereau** (Mission Locale des Trois Vallées)
 • **Stéphane Pfeiffer** (Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes) • **Françoise Raynaud** (Mission Locale du Pays Yonnais) • **Keltoum Rochdi** (Mission Locale AVEC)
 • **Marie Rondwasser** (associée aux travaux au titre de l'ANDML)
 • **Pierre Savelli** (ARML Corse) • **Magali Valiorgue** (Mission Locale des Landes)
Membres suppléants **Grégory Chavaroc** (Mission Locale MIRE)
 • **Thierry Marty** (ARML Nouvelle Aquitaine)

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (hors membres du bureau)

COLLÈGE 1 (MISSIONS LOCALES)

Jean-Luc Alluard (Mission Locale de la Mayenne)
Gérard Aubert (Mission Locale C.OR.A.I.L., Hyères)
Ahmed Chekhab (Mission Locale de Vaulx-en-Velin)
Jean-Pierre Cochet (Mission Locale de Marseille)
Jacques-Éric Delatre (Mission Locale Montargis-Giens)
Frédéric Dupin (Mission Locale du Pays de Vierzon)
Isabelle Ferrer (Mission Locale de Toulouse)
Josette Furace (Mission Locale de Marseille)
Myriam Fougère (Mission Locale Livradois-Forez)
Fatiha Guettiche (Mission Locale de Roubaix)
Cédric Haxaire (Mission Locale du Bassin d'emploi d'Épinal)
Daniel Pigeon-Angelini (Mission Locale Bièvre Val-de-Marne)
Samira Tafat (Mission Locale intercommunale Poissy Conflans)
Claudie Vetro (Mission Locale MILCEM)
Jérôme Viaud (Mission Locale du Pays de Grasse)

COLLÈGE 2 (ARML ET URML)

Michel Neugnot (ARML Bourgogne-Franche-Comté)
Jean-Paul Olivares (URML Pays de Loire)
Philippe Robert (ARML Auvergne-Rhône-Alpes)
Chantal Jeanpert (ARML Grand-Est)

COLLÈGE 3

Jean-Michel David (UNCLLAJ, Paris)
Ezedine Kara (La Fabrique Défi, Calais)

COLLÈGE 4 (MAISONS DE L'EMPLOI)

Claude Beauchamp (Maison de l'emploi Parthenay Gatine)
Shems El Khalfaoui (Mission Locale Objectif Emploi, Saint-Denis)



Union Nationale des Missions Locales

3 rue de Metz · 75010 Paris · Tél. 01 75 43 32 32 · accueil@unml.info www.unml.info